

PEINTURE TRAFIC INTENSE SOL

Peinture satinée monocomposant pour sol
à base de résine alkyde-uréthane.



DESTINATION

Peinture pour sols intérieurs et extérieurs

PROPRIÉTÉS

- Protège les sols de l'abrasion et limite les poussières dues à l'usure des chapes ciment
- Lessivable
- Haute résistance

MISE EN ŒUVRE

Elle devra se faire conformément au DTU 59.1. Pour les surfaces exposées au soleil, choisir des teintes dont l'indice de luminance Y est supérieur à 35% ou dont le coefficient d'absorption solaire est inférieur à 0,7.

PRÉPARATION

- Sur béton sec, éliminer la laitance par décapage acide suivi d'un rinçage abondant.
- Sur anciennes peintures, gratter, poncer et dégraisser en prenant soin de vérifier leur bonne adhérence avec le support.
- Le bois sera poncé et dégraissé.
- Le fer sera brossé pour éliminer la rouille avant d'appliquer une couche de primaire antirouille.

APPLICATION

- Bien mélanger avant utilisation.
- Sur fonds cohérents, appliquer en 2 couches.

Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %, par grand vent, en plein soleil et par temps de pluie.

DILUTION

Diluant : White spirit

Dilution brosse-rouleau : Prêt à l'emploi

Dilution pistolet : 3%

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

ASPECT DU FILM Satin	LIANT Résine Glycérophthalique	RENDEMENT 8 à 12 m ² /L
BRILLANT SPECULAIRE 20 à 40 à 60°	DENSITÉ 1,3	CONSERVATION 24 mois
TEINTES Blanc, Ivoire, Gris argent	SECHAGE (à 23°C, H.R. :50 %) • Sec : 6 heures • Recouvrable : 24 heures. Attendre 72 heures pour la mise en service	CONDITIONNEMENT 0,5L, 2,5L

CARACTÉRISTIQUES RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION NF T 36-005 - Famille I classe 4a
HYGIÈNE ET SÉCURITÉ Merci de consulter notre fiche de données de sécurité
RÈGLEMENTATION COV Valeur limite UE pour ce produit (cat A/i) : 500 g/l. Ce produit contient moins de 450 g/l de COV.
DÉCHETS Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contactez les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur.



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

La présente fiche technique annule et remplace toute version antérieure. L'évolution de la technique étant permanente, nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatifs. Ils doivent être adaptés à la nature et l'état des fonds à peindre. Les données de cette fiche sont valables pour le produit blanc.